

1.1 en outre l'annexe 2 relative au plan de développement
des Etats-Unis d'Amérique. La Commission du Gouvernement de
Genève.
En conséquence, la mise à jour de l'annexe au chapitre II
de l'annexe 2 relative au développement de l'Amérique
doit être la priorité absolue. Cette mise à jour doit être
achevée au plus vite et être soumise au Conseil de
Gouvernement au plus tard le 31 décembre 1966.
Le plan de développement de l'Amérique doit être
révisé en conséquence et être soumis au Conseil de
Gouvernement au plus tard le 31 décembre 1966.
Le plan de développement de l'Amérique doit être
révisé en conséquence et être soumis au Conseil de
Gouvernement au plus tard le 31 décembre 1966.
Le plan de développement de l'Amérique doit être
révisé en conséquence et être soumis au Conseil de
Gouvernement au plus tard le 31 décembre 1966.

(Signé par M. J. G. G.)

M. J. G. G.
M. J. G. G.